

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 435f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## La conférence de Reykjavik donne les grandes lignes des futurs travaux du Conseil de l'Europe sur les médias et Internet

Reykjavik, 29.05.2009 – Des ministres et des représentants des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté aujourd'hui un plan d'action qui fixe les grandes orientations des futurs travaux de l'Organisation concernant les médias et Internet.

Dans une déclaration politique adoptée lors de la première Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des médias et des nouveaux services de communication (28-29 mai), ils ont estimé que le Conseil de l'Europe devrait examiner la notion de médias et, si nécessaire, élaborer de nouveaux concepts dans ce domaine, afin de définir des critères de distinction entre d'une part les services médiatiques ou apparentés aux médias et d'autre part les nouvelles formes de communication personnelle.

Les ministres demandent à l'Organisation d'évaluer, en consultation avec les parties prenantes concernées, si les normes actuelles relatives à la liberté d'expression et d'information qui s'appliquent aux médias traditionnels devraient être étendues aux nouveaux médias et aux fournisseurs de services, ou s'il faudrait en élaborer de nouvelles. Comme pour les médias traditionnels, ils sont partisans d'une autorégulation comme principal moyen de faire respecter les normes en matière de liberté d'expression. Les ministres ont également souligné que les fournisseurs de nouveaux services – comme les fournisseurs de services Internet, les agrégateurs de contenus ou les moteurs de recherche – devaient prendre conscience de leurs droits mais aussi de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Durant la conférence, les ministres ont aussi adopté des résolutions sur la nouvelle conception des médias, les ressources critiques de l'internet et la protection de la liberté d'expression et d'information face aux lois antiterroristes.

Ils ont décidé d'examiner régulièrement leur législation et leur pratique nationales dans le domaine de la lutte contre le terrorisme pour veiller à ce que tout impact sur le droit à la liberté d'expression et d'information soit conforme aux normes du Conseil de l'Europe, en particulier à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme<sup>1</sup>.

Ils ont déclaré que, bien qu'il existe des cas dans lesquels il convient de ne pas diffuser certaines informations afin de prévenir des actes terroristes, de préserver le cours d'une enquête, de protéger la sécurité des victimes ou encore de ne pas gêner l'administration de la justice, « le fait d'informer sur le terrorisme ne peut être assimilé à un soutien du terrorisme ». Ils ont par ailleurs souligné que des préoccupations avaient été exprimées au sujet des cas où les lois antiterroristes restreignant la liberté d'expression et d'information dans des Etats membres sont trop générales, ne fixent pas de limites claires en matière d'intervention des autorités ou manquent de garanties procédurales suffisantes pour empêcher des abus.

./..

<sup>1</sup> La Fédération de Russie a soutenu tous les textes adoptés, à l'exception de cet engagement.

# Communiqué de Presse

---

En ce qui concerne Internet, les ministres ont appelé tous les acteurs, publics ou privés, à explorer des pistes pour que les ressources critiques de l'internet soient gérées dans l'intérêt commun en tant que bien public, y compris en élaborant un instrument juridique international. Ils ont également demandé au Conseil de l'Europe d'examiner la faisabilité d'un traité destiné à renforcer la protection du trafic Internet transfrontalier. Enfin, ils ont appelé le Conseil de l'Europe à prendre des dispositions à long terme pour organiser des événements sur la gouvernance de l'Internet au niveau paneuropéen.

La conférence était organisée par le ministère islandais de l'Education, de la Science et de la Culture en coopération avec le Conseil de l'Europe sur le thème « Une nouvelle conception des médias ? ».

## [Déclaration politique et résolutions](#)

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter Jaime Rodriguez (tél. +33 3 89 99 50 42, [jaime.rodriquez@coe.int](mailto:jaime.rodriquez@coe.int)).